

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1410

présenté par

M. Taché, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Regol, Mme Sebaihi, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 62.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le droit de s'inscrire aux concours de la justice avec une "maîtrise" au vu des difficultés d'accès à un parcours de "master" au complet.

Face aux déceptions et inquiétudes des étudiants, nous ne devons pas freiner l'accès aux concours.